



## Déclaration préalable de la CFDT-VNF au CSA Local du 28 juin 2023

Madame la Directrice,

Durant l'entretien individuel, l'agent doit être destinataire de sa fiche de poste. Celle-ci détermine son niveau de responsabilité (catégorie : grade / niveau) et chaque année, cette fiche doit être discutée et peut évoluer. Par déclinaison, il est assez logique à comprendre que la fiche métier ne permet pas de mener l'évaluation de la même manière. A contrario, la fiche métier est beaucoup trop générique. Elle correspond à un niveau large et n'offre pas la possibilité d'avoir une analyse précise sur une situation donnée. Elle ne permet pas d'avoir un visu sur les attendus du poste.

Au CSA Local du 01 juin 2023, vous avez informé que dorénavant vous ne présenterez plus les fiches de postes aux organisations syndicales dans le cadre de cette instance. Les OS devront, selon vous, se satisfaire uniquement de fiches métiers lors de vos présentations.

L'intersyndicale vous a alertée sur le sujet, et faute de compromis, avait décidé de quitter la séance. A ce jour, votre choix persistant, qui ne nous satisfait toujours pas, démontre votre nouvelle ligne de conduite et laisse transparaître l'importance que vous accordez au dialogue social. Il est à noter que l'administration doit permettre aux Organisations Syndicales d'évaluer les impacts sur les modifications de postes et sur les réorganisations en cours et à venir. Tous ces points ne sont pas lisibles au travers de la fiche métier.

Sur ce premier point, **la CFDT-VNF** demande la garantie qu'au minima, en amont de toutes présentations faites devant cette instance, la Direction est prise le temps de rencontrer l'ensemble des agents concernés par ce projet de réorganisation au sein d'un même service. Qu'un projet de fiche de poste leurs soient présentées. Qu'ils puissent bénéficier d'un réel entretien de consultation, qu'ils puissent évaluer l'orientation à venir.

Par ailleurs, Madame la Directrice, lors de ce dernier CSA Local, vous avez complété vos propos, en indiquant que dans le contexte actuel, vous aviez parfois du mal à recruter. Face à ce constat, vous souhaitez dorénavant, vous laisser la possibilité d'adapter/modifier les fiches de postes en fonctions de certains candidats rencontrés, qui se révéleraient attrayant par leurs potentiels, et ainsi leurs offrir des postes sur mesure et leurs permettent d'intégrer notre établissement.

**La CFDT-VNF**, tient à vous alerter sur le double danger potentiel à cette pratique. On tombe dans du clientélisme pur et dure. Lorsque vous aurez envie de retenir un candidat, vous pourrez revoir la fiche de poste en fonction de la personne. Et inversement, lorsque vous aurez un candidat qui ne donnera pas satisfaction à l'embauche, vous saurez trouver toutes les compétences qu'il n'a pas pour y prétendre....

A l'origine, les postes doivent répondre à un besoin et non être établis en fonction des personnes. Pour autant, on comprend qu'en l'absence de candidat, les fiches de postes peuvent être retravaillées. Mais

dans ce cas-précis, après modifications de celles-ci, il reste nécessaire de les republier pour laisser la même chance au plus grand nombre de pouvoir y prétendre.

Nous rappelons que **la CFDT-VNF** n'est pas un syndicat corporatif, et en plus, lutte contre le clientélisme !

Vos élus **CFDT-VNF** au CSA Local